Imagine Canada

GUIDE sur

Les dons de bienfaisance

Toronto | Ottawa | Montréal

Imagine Canada est un organisme de bienfaisance national dédié aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif du Canada.

Nous renforçons la voix collective du secteur, créons des occasions d'établir des liens et d'apprendre les uns des autres, et renforçons la capacité du secteur à réussir.

Guide sur les dons de bienfaisance. Révisé en octobre 2014.

©2012 Imagine Canada. Tous droits réservés.

TÉL 416 597 2293 | **SANS FRAIS** 1 800 263 1178 | info@imaginecanada.ca

DANS CE GUIDE

4 Vue d'ensemble

5 L'impact, le facteur clé

6 Information financière

7 Conseils pour les donateurs

7 Ressources pour les donateurs

imaginecanada.ca

les organismes de bienfaisance et sans but lucratif ont contribué à bâtir et à façonner notre pays

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif ont contribué à bâtir et à façonner notre pays. Ils mobilisent les Canadiens et leurs donnent les moyens de réaliser leurs projets, fournissent des services de base à des collectivités et améliorent notre qualité de vie dans les domaines des services offerts aux enfants, de la santé, de l'éducation, du sport, du bien-être animal, de la protection de l'environnement, des pratiques religieuses, des arts et de la culture, du développement international et bien plus.

Les donateurs sont indispensables au travail des organismes de bienfaisance parce qu'ils leur permettent de poursuivre leurs efforts et d'avoir un impact dans les collectivités et dans la vie des personnes qu'ils servent. Si vous avez des questions au sujet des dons de bienfaisance, prenez quelques instants pour lire ce guide et consulter d'autres ressources sur notre site Web.

Crédits photos (du haut en bas et de gauche à droite) : iStock, YMCA of Greater Vancouver, TELUS, Fondation PwC Canada, Fondation Jeunesses Musicales du Canada, iStock, Parlons sciences, Société canadienne du sang, MADD Canada, Canards illimités Canada, Plan Canada, iStock, Passeport pour ma réussite, SPCA de l'Ontario

170 000

NOMBRE APPROXIMATIF D'ORGANISMES DE BIENFAISANCE ENREGISTRÉS ET D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF AU CANADA
(à proportion à peu près égale)

Des règles différentes s'appliquent aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes sans but lucratif, dont la plus importante est le droit des premiers de délivrer des reçus de don aux fins d'impôt.

VUE D'ENSEMBLE

Le reçu de don est un indicateur important, mais si vous voulez confirmer qu'un organisme détient le statut d'organisme enregistré, vous pouvez visiter le portail DonAction d'Imagine Canada ou le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Vous pouvez également appeler la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC au 1 800 267 2384. Seuls les organismes de bienfaisance enregistrés sont assignés un numéro d'enregistrement, p. ex. 119218790 RR0001.

NOTE: Nous encourageons les organismes de bienfaisance à visiter le portail DonAction et à ajouter à leur profil leurs comptes de médias sociaux, leurs rapports annuels, des documents sur leurs programmes, des vidéos et d'autres renseignements.

Renseignez-vous! Il est indispensable de prendre le temps de connaître un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif et d'en apprendre davantage sur ses activités. Consultez le site Web, les rapports annuels et les renseignements financiers de l'organisme ou donnez de votre temps pour faire du bénévolat. S'il vous est impossible de trouver l'information que vous cherchez, appelez l'organisme. Un membre du personnel devrait être en mesure de répondre à vos questions.

Réfléchissez aux objectifs et aux résultats produits par un organisme. Quel est l'impact des programmes et des services qu'il offre? Est-ce que vous vous sentez interpellé par son travail? Comment votre don pourrait-il faire une différence? La majorité des organismes peuvent fournir de l'information sur leurs réalisations et sur les résultats de leur travail pour vous aider à décider si vous voulez faire un don.

POUR AVOIR UN **IMPACT RÉEL**, IL FAUT **INVESTIR**

Crédit photo : Canards illimités Canada

L'IMPACT, LE FACTEUR CLÉ

Beaucoup de donateurs se tournent vers Imagine Canada pour en savoir davantage sur les collectes de fonds et les dépenses administratives. On croit souvent à tort que le succès d'un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif se mesure en fonction de ces deux éléments.

En effet, l'information financière est importante, mais selon nous, il faut surtout s'interroger sur l'impact d'un organisme quand vient le temps d'évaluer son travail. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif cherchent à résoudre certains des problèmes les plus graves de notre société afin d'améliorer notre qualité de vie. Pour réussir, ils doivent se doter des bons outils et, comme les acteurs du secteur privé, ils doivent assumer des coûts de base. Il est crucial qu'ils dépensent leur argent de façon intelligente et utilisent leurs ressources de manière transparente et responsable. Toutefois, n'oublions pas que sans ces investissements, il serait impossible d'offrir des programmes et des services efficaces. Pour avoir un impact réel, il faut investir.

Crédit photo : Big Brothers Big Sisters of Calgary and Area

Chaque année, tous les organismes de bienfaisance doivent soumettre une Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés à l'ARC, et la plupart des renseignements contenus dans la Déclaration, y compris les dépenses, sont affichés dans le portail DonAction d'Imagine Canada et sur le site Web de l'ARC. De plus, de nombreux organismes publient cette information dans leurs états financiers audités ou dans leurs rapports annuels.

Lorsque vous examinez les renseignements financiers, n'oubliez pas que les dépenses administratives ne constituent pas des coûts supplémentaires, mais font état des coûts réels nécessaires pour faire fonctionner une organisation et sont incontournables si l'organisme veut accomplir sa mission. Ces coûts comprennent le loyer, les salaires, la préparation des états financiers, les communications avec divers intervenants et les mesures adoptées pour offrir un milieu sécuritaire aux participants aux différents programmes, surtout si un organisme offre des services aux enfants. Ces coûts ne sont pas seulement incontournables. D'après certaines études, des dépenses administratives trop faibles pourraient même nuire à l'efficacité d'un organisme.

Il faut donc tenir compte de plusieurs éléments lorsqu'on étudie les coûts associés aux collectes de fonds, tels l'âge, l'emplacement et la taille de l'organisme, la popularité de sa mission et s'il s'agit d'une collecte de fonds nouvellement mise en place ou bien établie depuis plusieurs années.

Parfois, les organismes de bienfaisance ont recours à des solliciteurs de fonds externes qui offrent une certaine expertise ou une meilleure utilisation de ressources limitées. Idéalement, ces fournisseurs externes sont payés des honoraires fixes pour l'offre de leurs services. Le Programme de normes et le Code d'éthique d'Imagine Canada de même que le Code de déontologie et de normes de l'Association des professionnels en philanthropie proscrivent la rémunération par commission des solliciteurs de fonds.

CONSEILS POUR LES DONATEURS

- Vérifiez si l'organisme est agréé conformément au Programme de normes d'Imagine Canada. Pour obtenir l'agrément, les organismes doivent se soumettre à une évaluation rigoureuse menée par des tiers afin de démontrer leur conformité aux normes dans cinq domaines fondamentaux : la gouvernance du conseil d'administration, la responsabilité financière et la transparence, la collecte de fonds, la gestion du personnel et la participation des bénévoles. Depuis la création du Programme en 2012, plus de 100 organismes ont obtenu l'agrément. Visitez le site Web d'Imagine Canada pour en savoir plus.

- Vérifiez si l'organisme a adhéré au Code d'éthique d'Imagine Canada. Les participants au Programme du Code d'éthique s'engagent à adopter des pratiques transparentes et éthiques de collecte de fonds. Visitez le site Web d'Imagine Canada pour consulter la liste des organismes participants.

- Demandez si les solliciteurs de fonds de l'organisme ont souscrit au Code de déontologie et de normes de l'Association des professionnels en philanthropie.

- Si vous avez des doutes à l'égard du travail d'un organisme, appelez-le directement. Il est important de poser des questions. La majorité des organismes de bienfaisance et sans but lucratif œuvrent de façon transparente et accepte de transmettre des renseignements sur l'impact et les coûts de leur travail aux donateurs.

- Si quelqu'un vous demande de faire un don, mais n'est pas en mesure de fournir l'information dont vous avez besoin pour prendre une décision, ne vous sentez pas obligé de donner tout de suite. Demandez plutôt d'obtenir une brochure ou une adresse Web et dites que vous prendrez une décision après avoir reçu toute l'information.

- De la même manière, si quelqu'un vous demande de faire un don et vous met mal à l'aise, exerce de la pression sur vous ou fait des promesses irréalistes (p. ex. un reçu aux fins d'impôt pour un montant plus élevé que celui donné), il est préférable de décliner sa demande.

- Pour obtenir plus d'information sur le secteur de la bienfaisance, y compris sur les coûts de fonctionnement, veuillez consulter le Nouveau discours d'Imagine Canada.

RESSOURCES POUR LES DONATEURS

Portail DonAction
portaildonaction.ca

Programme de normes d'Imagine Canada
imaginecanada.ca/fr/normes

Code d'éthique d'Imagine Canada
imaginecanada.ca/fr/codedethique

Le nouveau discours d'Imagine Canada
imaginecanada.ca/fr/discours

Agence du revenu du Canada
cra-arc.gc.ca/donateurs

Code de déontologie et de normes de l'Association des professionnels en philanthropie
afp.files.cms-plus.com/ContentDocuments/CodeofEthicsFrench.pdf

CanaDon, la plateforme de collecte de fonds en ligne
canadahelps.org/fr

Fondations communautaires du Canada
cfc-fcc.ca/accueil

Un héritage à partager, conseils pour faire des legs testamentaires
unheritageapartager.ca

Foundations philanthropiques Canada
pfc.ca/fr

Centraide Canada
centraide.ca

Crédit photo : Société canadienne du cancer